

rêter le crime, l'a provoqué. Pourtant l'armée bulgare opérait dans des régions dont la population prédominante était de sa race. Elle n'y séjourna pas suffisamment pour avoir le temps d'y « rétablir l'ordre et de l'assurer », selon l'article 43 de la Convention de 1907. Ce sont surtout les armées grecque et serbe qui ont fourni les « occupants », entre les mains desquels « a passé l'autorité du pouvoir légal » dans les pays conquis sur les Turcs. Et nous savons que leur premier acte, en qualité d'Etat occupant, après la reddition, fut d'obliger la population à leur « prêter serment » et à se reconnaître serbe ou grecque. De par le traité, le territoire occupé devait être considéré comme possédé en *condominium* par tous les alliés. Mais nous avons vu que cette tendance de s'approprier le pays occupé et d'en préparer, dès le début, l'annexion, a dénaturé entièrement les rapports entre la population et l'armée occupante : elle en a fait des rapports de peuple conquérant à peuple conquis. Et alors, les stipulations solennelles de l'article 46 ont pris toute l'apparence d'une amère ironie.

« *L'honneur et les droits de la famille, la vie des individus et la propriété privée ... doivent être respectés.* » En réalité, le viol n'étonne plus personne, et on oublie même de le considérer comme un crime. Les Bulgares, sous ce rapport, sont probablement, moins coupables que les autres. Plus patriarcaux ou plus primitifs, ils conservent en pays ennemi l'esprit du terroir et sont beaucoup plus disciplinés que les autres.

« La vie des individus » a été vraiment à vil prix pendant ces mois de guerre, et « la propriété privée » n'en a eu aucun. Le vol était devenu aussi commun que le viol, et l'armée dite de « l'occupation paisible », l'armée roumaine, les a pratiqués dans la plus large mesure. La Commission se souvient encore de certaines destructions commises par les Roumains sur le plus haut point du chemin de fer de Sofia à Vidine et à Pétrouane (fig. 24). Le petit hôtel où le feu prince de Battenberg passait la nuit quand il chassait dans ces parages fut dévasté, et la station météorologique fut détruite de fond en comble ; les nobles instruments créés par la science furent brisés, et les recueils d'observations, — travaux de longues années, — déchirés et brûlés. Quant aux filles qui furent violées dans le village voisin, on n'en parlait même plus. La nourriture, le bétail pris sans argent ne sont rien auprès de ces attentats irréparables... Tels furent les procédés de l'occupation « pacifique ». Ce que fut l'occupation à main armée, nous le savons par les chapitres précédents.

Du moins, « les convictions religieuses », l'« exercice des cultes », furent-ils mieux respectés ? Malheureusement non. Nous avons parlé des mosquées et des églises détruites, des monuments funéraires brisés ; même des tombeaux profanés... Un des belligérants commençait et l'autre arrivait pour se venger, et cela faisait compensation. Nous avons vérifié et en partie